

CONCERNE

Tout chef de projet amené à intégrer la problématique sécurité dans son projet.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

OBJECTIFS

- Intégrer dans la réalisation des nouveaux projets des réflexes sécurité.
- Identifier les questions à se poser.
- Appréhender les critères à intégrer.

DURÉE

2 jours **SANCTION**

Attestation de compétences

PÉDAGOGIE

L'animation alterne avec l'apport des connaissances générales et des exercices pratiques d'application.

Une étude de cas sera construite préalablement à l'action de formation-action.

Elle en sera le fil conducteur.

Le stagiaire construira les outils adaptés à sa propre entreprise.

INTERVENANT :

Nos formateurs, spécialistes des thématiques abordées, sont sélectionnés et évalués au regard de leurs connaissances techniques et pédagogiques.

SUIVI EVALUATION DES ACQUIS :

En début de formation : recueil des attentes et des objectifs individuels des stagiaires.

En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées.

Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud.

Evaluation des acquis de la formation : fiche de compétences.

Feuille de présence.

Attestation de formation et cas échéant certification de compétence.

ACCESSIBILITE :

Pour les formations se déroulant dans l'entreprise, cette dernière devra s'assurer des conditions d'accessibilité à la formation des personnes en situation d'handicap. Dans nos centres, pour tout handicap, le commanditaire devra informer GEDAF ELSETE pour prévoir les conditions d'accueil, ou contacter notre référent handicap par email info@gedaf.fr

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

Cf proposition commerciale ou calendrier Inter Entreprises.

LIEU**EN ENTREPRISE**

Albertville - Annecy - Avignon - Bourg en Bresse - Chambéry - Grenoble - Lyon - Mâcon - Roanne - Saint Etienne - Valence ...

CONTENU DÉTAILLÉ

Se positionner (via QCM individuel)

Identifier les enjeux de la sécurité dans l'entreprise

L'enjeu humain :

- avec les accidents du travail ;
- de trajet ;
- les maladies professionnelles.

L'enjeu financier :

- coût direct et indirect des accidents du travail ;
- coût direct et indirect des arrêts de maladie.

L'enjeu réglementaire :

- Quelle est la réglementation applicable dans l'entreprise ?
- Jusqu'où va la réglementation ?
- L'enjeu civil et pénal
- Que peut-on reprocher à un chef de projet ?
- Quelles sont les sanctions possibles ?
- Comment agir de façon responsable ?

Quels sont les risques professionnels ?

Quels sont les systèmes de prévention ?

Définir et mettre en œuvre les outils d'intégration de la sécurité dans les projets.

Identifier les rôles et missions des acteurs internes.

Consulter le CSE.

Aborder l'évaluation des risques et ses mises à jour.

Identifier les contrôles périodiques.

L'étude de cas abordera notamment l'intégration d'un nouvel équipement, l'intégration d'un nouveau produit chimique, l'intervention d'entreprises extérieures, le déplacement ou la création d'un nouveau poste de travail, la modification des flux.

Nos centres de formation : Valence - Grenoble - Chambéry